



La gauche face à l'inflation.
L'indexation des salaires, une spécificité bien belge...

Xavier Dupret

Janvier 2024

80.365 signes

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction..... | 3 |
| Dramatique ambiguïté | 5 |
| Un cinglant démenti | 6 |
| Indexation en filigrane..... | 9 |
| Pas de panique..... | 11 |
| Un tournant pour la gauche radicale? | 15 |
| Eloge de la nuance et plaidoyer pour l'égalité | 16 |
| Deux obstacles et deux chantiers pour la gauche | 22 |
| Conclusion | 27 |

Introduction

L'indexation automatique a, on le sait aujourd'hui, bien protégé les salaires en Belgique. Ces derniers ont, d'ailleurs, progressé de 0,5% en termes réels en l'espace de deux années entre 2021 et 2023. C'est un cas presque unique en Europe, tout comme d'ailleurs le fait que les gains de productivité se portent, depuis 18 mois, nettement mieux en Belgique qu'ailleurs sur le Vieux Continent. Il est vrai que les salariés de chez nous ont, en général, un peu moins de soucis à se faire grâce à l'adaptation automatique de leur rémunération en fonction du coût de la vie. Cet état de choses ne peut, par ailleurs, que favoriser leur engagement productif au travail.

A bien y regarder, cette persistance de l'échelle mobile des salaires en Belgique correspond à un élément plus profond de l'insertion de notre pays au sein de l'économie mondialisée. On constate un haut niveau de dépenses sociales en Belgique alors que des pays, qui se caractérisaient autrefois par un souci aussi vif de protection sociale, ont incorporé de plus en plus de traits du capitalisme nord-américain dans leur fonctionnement concret. Pour tester cette hypothèse, nous avons passé en revue les cas de la Suède et de l'Allemagne. Il a ensuite été fait appel au concept de *policy space* emprunté à l'économiste Dani Rodrik pour comprendre pourquoi la trajectoire Belgique avait, à ce point, bifurqué, en l'espace d'à peine une génération, de celle de ces pays, autrefois cités en exemple comme des modèles de redistribution. Le *policy space* correspond à une forme d'autonomie d'un pays dans le cadre de la mondialisation néolibérale. On a tenté de cerner cette particularité propre à la Belgique francophone en vérifiant que la constitution de la citoyenneté politique dans un pays aussi jeune que le nôtre s'est effectuée en même temps que la mise en œuvre des prémisses de la citoyenneté sociale au sortir de la Première Guerre mondiale quand le suffrage universel masculin était octroyé en même temps que les premières Commissions paritaires étaient créées.

Déployer ce type d'analyses s'avère riche d'enseignements alors que la gauche radicale titrait encore il y a quelques mois de cela que la vague d'inflation avait débouché sur la formation de surprofits pour un montant de 35 milliards d'euros en Belgique. Ce texte a permis de vérifier que cette déformation des prix au profit des marges des entreprises avait été, en réalité, très inférieure et se situait plutôt autour de 9 milliards. Cette difficulté à intégrer dans son logiciel le fait que la Belgique diffère quelque peu du reste de l'OCDE en ce qui concerne la mise en œuvre locale du néolibéralisme prive la gauche radicale de perspectives pour ce qui est de la conception et la mise en œuvre de politiques publiques concrètes. Sous peine de disparaître à terme de la scène politique belge, il faudra que la gauche de gauche (de gauche...) apprenne à poser sa centralité en proposant la taxation des gros patrimoines non comme une fin en soi mais surtout comme un moyen permettant d'assurer le financement de la protection sociale de manière à alléger la taxation du travail tout en assumant clairement la dimension de préservation de la compétitivité des entreprises que comporte inévitablement de ce type de mesures.

Si, à l'avenir, la gauche ratait son coup en n'arrivant pas à inscrire ses revendications dans la logique de fonctionnement de l'Etat social (dont l'origine social-démocrate chez nous ne fait définitivement aucun doute), il en résulterait de graves dommages à terme pour le niveau de vie des milieux populaires de ce pays. Par exemple, lorsqu'une partie du centre-droit dénonce les droits de succession comme un « impôt sur la mort » en estimant que la « classe

moyenne » n'a pas à s'acquitter de droits de succession puisque les descendants d'Albert Frère ne l'ont pas fait, nous sommes en présence d'une première manifestation du délitement de l'adhésion idéologique à l'égalitarisme à la belge avec les conséquences que l'on peut imaginer à plus ou moins brève échéance. Pourtant, on peut, après analyse de la législation européenne, esquisser, certes encore à très gros traits, des alternatives à cet état de choses. Dans ces conditions, rester au balcon peut s'avérer très dangereux, ce d'autant que le mimétisme des classes moyennes à l'endroit des ultra-riches n'est pas, loin s'en faut, le seul danger qui plane sur les classes populaires de ce pays.

Le dérèglement climatique et la diminution des rendements à l'hectare qu'il suppose ont profondément transformé le segment de l'activité économique dédié à la production d'aliments en lui conférant un caractère de catalyseur de l'accumulation capitaliste. On note, à ce propos, que le secteur de la production alimentaire fait déjà l'objet d'une forte concentration entre 5 grandes compagnies transnationales. L'une d'entre elles est, en réalité, une entreprise publique chinoise alors que les quatre autres sont des multinationales occidentales tout-à-fait classiques. La vague d'inflation qui a suivi la guerre en Ukraine a permis d'établir, chiffres à l'appui, que les multinationales européennes et nord-américaines à l'œuvre dans le secteur de la production alimentaire ont augmenté leurs prix de façon disproportionnée de façon à augmenter leurs marges bénéficiaires au détriment des consommateurs. Seule la firme chinoise n'avait, contrôle public oblige, n'avait pas agi de la sorte.

Ce constat permet, au passage, de réhabiliter le concept de capitalisme d'Etat, lequel correspond très schématiquement à une sorte de capitalisme dans lequel l'initiative économique privée est permise mais reste subordonnée en dernière instance à des impulsions du Politique, spécialement en ce qui concerne la formation des prix. C'est ce type de capitalisme qui caractérise la Chine contemporaine. Au passage, on prendra soin de préciser que le fait de relever des aspects positifs à ce *modus operandi* en termes de gestion de l'économie n'équivaut pas *per se* à avaliser toutes les décisions du gouvernement chinois.

En tout état de cause, la mise en œuvre de régulations fortes en ce qui concerne la détermination du prix des denrées alimentaires doit constituer une priorité de gouvernement pour une gauche se voulant non seulement conséquente sur le plan des principes mais aussi pertinente du point de vue de sa volonté d'agir sur le concret. Il y a là un filon davantage porteur pour la critique sociale que la diffusion de chiffres hasardeux.

L'inflation (spécialement des produits alimentaires) a constitué et constituait encore à l'heure où ces lignes étaient écrites (janvier 2024) un épineux problème pour une large fraction de la population belge (et donc aussi forcément celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Il y a là un élément de préoccupation citoyenne fort à signaler. A ce propos, en choisissant d'ignorer le conseil de Talleyrand, lequel estimait fort sagement que « tout ce qui est excessif est insignifiant », la gauche radicale qui monte dans les sondages, mais pas (encore ?) dans les coalitions gouvernementales, s'est sans doute tiré une balle dans le pied. En effet, dans une communication adressée à la Chambre des Représentants, un économiste de cette mouvance a diffusé une batterie de chiffres au sujet des superprofits réalisés par les entreprises en Belgique¹.

Selon cette source, il convient d'intégrer dans la masse des surprofits les bénéfices réalisés par les établissements de crédit. Cette option aurait gagné à être davantage justifiée sur un plan théorique, quitte à ce que le travail présente deux séries de données (l'une incluant les banques et l'autre les excluant). En effet, la valeur ajoutée des sociétés financières ne constitue pas un concept allant de soi dans la mesure où celles-ci n'engrangent pas de revenus par le truchement d'un procès productif permettant un ajout de valeur continu mais, au contraire, grâce à des opérations connues pour leur volatilité potentielle, notamment les plus ou moins-values basées sur la détention de titres ainsi que les marges résultant de la diffusion de produits dérivés sur les marchés.

Dramatique ambigüité

Cette ambigüité ne poserait, somme toute, pas trop de difficultés si elle ne s'accompagnait de développements autrement contestables. On pensera surtout à l'affirmation qu'entre le début de 2021 et le premier trimestre de cette année, les entreprises ont accumulé des profits injustifiés pour 35 milliards d'euros, cette progression correspondant quasi exclusivement à un renchérissement de leurs tarifs.

Pour produire cet interpellant résultat, l'auteur utilise une grosse ficelle qui ne peut que laisser pantois. Il propose deux courbes qui ont pour origine le mois de janvier 2021 et se terminent en mars 2023. Tandis que l'une retrace l'évolution réelle des profits (hausse des prix incluses), une autre montre ce qu'aurait été la progression des bénéfices si les entreprises n'avaient pas augmenté leurs prix de vente. Notre fringant savant procède ensuite à une addition trimestre par trimestre de la différence entre les deux courbes (donc, en fait, en comptant quatre fois la même chose chaque année). Evidemment, cette opération a pour particularité de gonfler artificiellement les chiffres puisque les bénéfices nominaux des entreprises s'élevaient, en Belgique, à 47 milliards d'euros au premier trimestre 2021 et sont passés à 56 milliards cette année. Le différentiel entre les deux périodes est donc de 9 milliards et jamais au grand jamais 35 milliards d'euros car même les raffinements économétriques les plus sophistiqués ne peuvent fouler aux pieds les fondements de l'arithmétique.

¹ La Chambre des Représentants (Belgique), Question et réponse écrite n° 55-1383, Le niveau des surprofits en Belgique (QO 37273C). Bulletin n°B117, Question et réponse écrite n°1383. Législature 55, 12 juillet 2023. Url : https://www.stradalex.com/fr/sl_src_publ_div_be_chambre/document/QRcrb_55-b117-1182-1383-2022202321157. Date de consultation: 12 décembre 2023.

Et cela, il ne faut pas être docteur en physique quantique pour le comprendre, sauf à manquer de la plus élémentaire lucidité. De fait, une spoliation de 35 milliards d'euros équivaudrait à 7% du PIB du pays. Un choc de cette ampleur en à peine 18 mois sur la consommation ne se retrouve que dans des cas extrêmes. Par exemple, dans l'Argentine en crise en 2001 mais en aucun cas chez nous en ce moment. Il n'y a donc jamais eu 35 milliards de surprofits en Belgique depuis 2021. Pour estimer les choses au mieux, on comparera l'évolution des bénéfiques avec et sans augmentation des prix depuis 2 ans. On obtient alors 9 milliards (soit 1,8% du PIB) au terme des exercices 2021 et 2022 cumulés². Les conclusions produites par le jeune expert aux dents longues de la gauche de gauche sont donc presque justes, à 26 milliards d'euros près. Une paille car, c'est bien connu, quand on aime la Révolution, on ne compte évidemment pas.

Par-delà les éventuelles approximations et finasseries d'ordre technique (dont on reparlera dans la suite de ce document), il ne faut sérieusement pas avoir les yeux en face des trous pour professer que la Belgique a vécu un choc de demande de l'ordre de 7 points de PIB. C'est une hypothèse tout de même très forte. Or, lorsqu'un modèle se situe à ce point aux antipodes de la réalité sociale, c'est lui qui doit être révisé, et pas la réalité, sauf à voir, spectacle ô combien attristant, les partisans d'une critique matérialiste de l'économie politique glisser dans les mêmes dérives idéalistes et formalistes que les adeptes de l'économie néoclassique.

L'adage qui veut que « plus c'est gros, plus ça passe » sera-t-il démenti cette fois ? On ne peut que l'espérer. En tout état de cause, les thuriféraires de la gauche authentique devraient systématiquement préférer l'analyse nuancée des dossiers aux titres ronflants et les têtes bien faites aux têtes bien pleines.

A l'heure où l'hypothèse d'une inflation tirée par les profits est clairement formulée par la présidente de la Banque Centrale Européenne (BCE), il ne sert, en effet, à rien de déforcer par de douteuses approximations un constat relevant désormais de l'évidence partagée et pouvant, dès lors, faire l'objet de négociations responsables entre partenaires sociaux. Soit dit en passant, il faut décidément être un bien piètre marxiste pour ne pas voir que la concertation sociale ne constitue pas l'antithèse de la conflictualité sociale mais plutôt son prolongement dialectique.

L'antithèse de la conflictualité sociale, c'est, en définitive, davantage la bureaucratie et le caporalisme que la concertation. Pour le surplus, ce constat vaut, d'ailleurs, tout autant pour le centre-gauche que la gauche radicale.

Il est cependant vrai que tout le monde peut se tromper. *Errare humanum est*. En revanche, *perseverare diabolicum est*.

Un cinglant démenti

Tout au long de l'année 2023, l'auteur de ces lignes n'a modestement cessé d'appeler à davantage de pondération et de bon sens les sympathiques zélés du Grand Soir en Belgique. Il n'a pas été entendu.

² Banque nationale de Belgique, Compte national des secteurs, mai 2023.

C'est sur ces entrefaites que la Banque Nationale de Belgique (BNB) s'est empressée de publier un rapport technique établissant que les augmentations de prix constatées pour notre pays en 2022 ne relevaient pas d'un phénomène d'augmentation arbitraire des marges. Autrement dit, il n'y a aucune inflation par les profits à signaler chez nous.

Evidemment, les auteurs dudit rapport n'ont pas manqué de pointer que « ce constat contraste avec les messages qui ont circulé dans les médias ». Ils auraient bien évidemment eu tort de se gêner. Quand on exagère, on s'attire inévitablement un retour de bâton de la droite et de l'appareil d'Etat. Cette impressionnante différence s'explique, d'après la BNB, par deux facteurs de nature assez différente. L'un affère à la méthode de travail des enquêteurs de la BNB. L'autre a trait à un mécanisme de formation des salaires spécifiques à la Belgique, à savoir l'indexation des salaires. Examinons ces choses dans l'ordre.

Tout d'abord, l'investigation des chercheurs de la BNB s'est concentrée exclusivement sur les données propres à 2022 plutôt que sur les tendances constatables au cours des années précédentes. De ce fait, le rapport présenté par la BNB ne permet pas d'établir des comparaisons envisagées sur un temps long. C'est évidemment un grand dommage du point de vue de la précision statistique. Cependant, il ne s'agit là dans le fond que d'un péché fort véniel dans la mesure où l'inflation chez nous est restée à un niveau tout-à-fait raisonnable jusqu'en 2019 et n'a commencé à remonter qu'à partir de l'été 2021 avant de connaître une puissante accélération suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. En cause, l'augmentation foudroyante des prix du gaz et de l'électricité. Depuis, d'ailleurs, l'inflation recule en Belgique (nous aurons l'occasion d'en reparler par la suite).

Ensuite, les économistes de la BNB pointent le fait que le système d'indexation automatique des salaires en Belgique constitue une protection quasiment unique dans le monde aujourd'hui. On commencera, en effet, à scruter ce mouvement de baisse anticipée de l'inflation en prenant pleinement la mesure de la protection du pouvoir d'achat que constitue l'échelle mobile des salaires, plus connue en Belgique sous l'appellation d'indexation automatique. En consultant le site de la Commission européenne, on peut ainsi apprendre que des mécanismes d'échelle mobile des salaires concernant l'ensemble ou, du moins, la majorité des salariés sont actuellement d'application dans quatre pays, seulement, de l'Union européenne. Il s'agit de la Belgique, de Chypre, du Luxembourg et de Malte³.

Ailleurs, cette protection du salariat a disparu. Par exemple, en Italie, un mécanisme d'indexation partiel des salaires a été créé dès 1943 quand les Partisans armés ont repoussé les fascistes dans le nord du pays. A cette époque, l'indexation automatique à l'italienne consistait, à l'origine, à faire varier en fonction de l'importance du coût de la vie « une indemnité spéciale, dénommée « indemnité de contingence », qui avait été établie en 1945 par accord interconfédéral entre organisations patronales et ouvrières »⁴. Progressivement, ce mécanisme va, après d'âpres mouvements de lutte, être élargi et finira par concerner la totalité de la rémunération des travailleurs italiens en 1975. Cette victoire sera pourtant de

³ Fiche thématique du semestre européen, Évolution et systèmes de fixation des salaires, 10 juin 2017, p.9.

⁴ Poncet, Jacques, « L'échelle mobile des salaires en Italie » in Etudes et conjoncture, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), n°8, 1957 (12^e année), p.836.

courte durée puisqu'une dizaine d'années plus tard, le démantèlement de l'indexation à l'italienne va commencer pour se terminer par sa suppression complète en 1992⁵.

En France, l'alignement des salaires publics et privés sur l'évolution des prix a été supprimé en 1983 à l'occasion du tournant de la rigueur opéré sous François Mitterrand, pourtant « socialiste ». Depuis cette inflexion ô combien majeure, on peut constater que les salaires français n'augmentent que « de 0,5-0,6 quand l'inflation augmente de 1 », d'après Eric Heyer, directeur du Département Analyse et Prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)⁶. Aux Etats-Unis, ce sont les contrats de travail qui définissent l'éventuelle existence de clauses d'indexation selon les branches. On se situe donc aux antipodes des mécanismes plus centralisés que l'on retrouve en cette matière en Europe. On constate qu'avec le temps, les mécanismes d'indexation, outre-Atlantique, ont fini par concerner un nombre de plus en plus restreint de travailleurs⁷. Il va de soi que la vague de fond néolibérale des années 1980 était radicalement incompatible avec l'existence de mécanismes centralisés et uniformes de fixation et d'indexation automatique des salaires comme c'est le cas chez nous. Pourtant, en Belgique qui a aussi connu sa contre-révolution néolibérale, un système d'indexation automatique des rémunérations a, malgré tout, tenu bon. Il s'agit indéniablement d'une victoire à mettre sans hésitation au crédit de la stratégie (ultra-)défensive de résistance et de protection des conquies sociaux du mouvement ouvrier en Belgique.

Enfin, d'après la BNB toujours, l'indexation qui a survécu en Belgique possède la faculté de limiter la capacité des entreprises belges à augmenter leurs marges de manière significative. Comme nous allons le voir, il s'agit là d'une thèse profondément contre-intuitive. Certes, lorsque leurs coûts s'envolent, les entreprises ont évidemment tendance à vouloir augmenter leurs prix dans le but de protéger leurs marges bénéficiaires. Pourtant, à la thèse qui voudrait que nos entreprises ont relevé leurs prix de manière disproportionnée afin de maintenir leurs marges, la BNB apporte un cinglant démenti. A la base de cette démonstration, les comptes de quelques 105.000 entreprises ont été sondés du point de vue de leurs ventes et de leurs coûts comparés, en ce compris les intrants et les salaires. Si l'augmentation des ventes est supérieure à l'évolution des coûts, cela veut dire qu'il y a eu gonflement des prix de vente au-delà de ce qui était nécessaire pour compenser la hausse des coûts et protéger le niveau de ses marges. Par contre, si la progression des ventes s'avère inférieure à celle des coûts, l'entreprise a, certes, augmenté ses prix mais, en revanche, pas ses marges. Dans le premier cas seulement, l'inflation a été tirée vers le haut à cause de la cupidité des entreprises. A ce sujet, les auteurs anglo-saxons parlent volontiers de *greedflation*, soit un mot-valise formé d'*inflation* et *greed* (avidité en anglais). En revanche, la deuxième hypothèse exclut toute forme de *greedflation*.

Ce que l'on observe pour la Belgique, c'est que pour la plupart des entreprises, les ventes ont moins progressé que les coûts. La chose se vérifie davantage encore pour l'industrie manufacturière que pour les services même si pour le secteur secondaire, on observe

⁵ Wasmes, Alain, L'échelle mobile des salaires italienne va disparaître, Les Echos, édition publiée le 13 décembre 1991. Url: <https://bit.ly/3HL4tRO> (date de consultation: 19 juin 2023).

⁶ Les Echos, faut-il revoir l'indexation des salaires et des retraites ?, édition mise en ligne le 25 mars 2022. Url : <https://bit.ly/3uceP7C> (date de consultation: 28 mars 2023).

⁷ Drudi, Francesco, Giordano, Raffaella, «Wage Indexation, Employment and Inflation» in *The Scandinavian Journal of Economics*, vol.102, n°4, décembre 2000, p.645.

davantage d'exceptions à ce constat d'ensemble. Les évolutions sont à ce sujet des plus limpides.

De manière globale, les majorations de prix du secteur manufacturier en Belgique n'ont couvert qu'en partie les hausses de prix ayant principalement pour origine l'explosion des prix des produits énergétiques résultant de la guerre en Ukraine. Certains secteurs ont toutefois été plus opportunistes que d'autres et ont entièrement couvert de façon à protéger, voire augmenter (et parfois même, dans certains cas, substantiellement), leurs marges. C'est notamment le cas de certaines branches agro-alimentaires (sucre, brasseries et boissons), informatiques et produits optiques⁸. On note également que plus les entreprises sont de petite taille, plus la tendance à répercuter les augmentations de prix de revient est importante. C'est ainsi qu'en Belgique, la force de répercussion des hausses de coûts des toutes petites entreprises (TPE) a été deux fois plus importante que celle des grandes firmes. D'un point de vue théorique, ce constat valide les études mettant en évidence le fait que les grandes entreprises tardent davantage à refléter les chocs externes de coûts dans leurs prix finaux⁹. De surcroît, on peut également observer que les services ont été deux fois plus prompts à rapporter les hausses de coût des intrants que les industries¹⁰. En croisant les données avec ce qui a été dit à propos de l'impact de la taille des entreprises, on pourrait en déduire que les entreprises de service en Belgique sont plutôt de petite taille.

Indexation en filigrane

Pourtant, bien que les services marchands (en ce compris le commerce de gros, le commerce de détail, les activités financières et d'assurance) représentaient, en 2022, 55,6% de la valeur ajoutée brute totale, contre 14,1% pour l'industrie et 5,3% pour la construction¹¹, on ne peut que constater la faiblesse de l'inflation chez nous.

En effet, l'indice des prix à la consommation harmonisé européen (IPCH) est, à ce sujet, des plus clairs. Le taux annuel d'inflation chez nous figure, depuis un bon bout de temps, parmi les plus faibles du Vieux Continent. En juillet 2023, il s'élevait à 1,7% puis 2,4% en août. Passé ce mini-emballement de l'été, on constate une spectaculaire retombée dès la rentrée avec un IPCH de 0,7% en septembre 2023. La suite allait être des plus intéressantes puisque plus l'automne avançait, plus l'inflation baissait. En octobre 2023, la tendance à la désinflation était d'ailleurs plutôt bien marquée avec un IPCH négatif de -1,7%. A cette époque, l'inflation en Belgique renouait avec le plus-bas de juillet 2009 à l'époque de la Grande Récession. Le mois de novembre allait continuer sur cette encourageante lancée avec un IPCH de -0,8%. Le mois de décembre marquait une légère remontée de l'inflation de

⁸ Bijmens Gert, Duprez Cédric, Jonckheere Jana, « Have greed and rapidly rising wages triggered a profit-wage-price spiral? Firm-level evidence for Belgium », National Bank of Belgium, KU Leuven, Faculty of Economics & Business, UMONS, Warocqué School of Business and Economics, pp.5-6, 26 juin 2023.

⁹ Amiti Mary, Itskhoki Oleg, Konings Jozef, « International Shocks, Variable Markups, and Domestic Prices » in *The Review of Economic Studies*, Volume 86, Issue 6, November 2019, pp. 2356–2402

¹⁰ Bijmens Gert, Duprez Cédric, Jonckheere Jana, op.cit.

¹¹ SPF Economie, Suivi de la conjoncture en Belgique, janvier 2024. Url: <https://shorturl.at/eyHP2>. Date de consultation: 18 janvier 2024.

l'ordre de 0,5%. Là encore, la Belgique faisait partie des très bons élèves de la classe en Europe. Seul le Danemark faisait mieux avec un IPCH à peu près comparable (0,4%)¹².

En dépit des sempiternelles préventions de la FEB contre l'indexation des salaires (un grief historique qui, jusqu'à présent, est toujours resté sans suites), on ne constate pas pour l'instant une boucle prix-salaires en Belgique. La presse patronale était d'ailleurs contrainte de saluer l'excellente tenue de notre pays en la matière. C'est ainsi qu'un des fleurons du groupe Roularta n'hésitait pas à statuer que «la Belgique est un des meilleurs élèves en Europe, concernant l'inflation. En septembre, le taux (harmonisé à échelle européenne) affiche 0,7%, soit un des moins élevés, montre Eurostat », sans toutefois omettre, on ne se refait décidément pas, de diffuser un petit parfum d'inquiétude en fin d'article.

D'évidence, cette impressionnante baisse de l'inflation chez nous dans sa version IPCH correspond à la décrie des cours du gaz et de l'électricité. On trouve confirmation de cette hypothèse dans le fait suivant. Au plus fort de la crise énergétique qui faisait suite à l'invasion de l'Ukraine (octobre 2022), l'IPCH calculé pour l'Union européenne indiquait un impressionnant 10,64% contre 13,1% pour la Belgique. Seuls les Pays-Bas battaient la Belgique à cette époque avec un IPCH de 16,8%. On constatait donc à cette époque une plus grande sensibilité de l'inflation en Belgique aux évolutions des prix des produits énergétiques. En tout état de cause, le calme retrouvé sur le front du gaz fait beaucoup de bien au pays et on ne s'en plaindra évidemment pas. Cependant, selon le Trends, « à plus long terme, les perspectives ne sont pas forcément très roses non plus. Dans un rapport publié début octobre, le Bureau fédéral du Plan estimait que l'inflation serait de 4% en moyenne sur l'année 2024 »¹³.

On commencera par rétorquer que le Bureau du Plan a depuis revu à la baisse ses prévisions d'inflation pour le plat pays à 3,2% en 2024 contre 4,06% en 2023 et 9,60% en 2022. De surcroît, l'évolution de l'« indice santé », lequel constitue la base du calcul de l'indexation des salaires, des allocations sociales et des loyers, sera de 3,3% en 2024 contre 4,33% en 2023 et 9,25% il y a deux ans¹⁴.

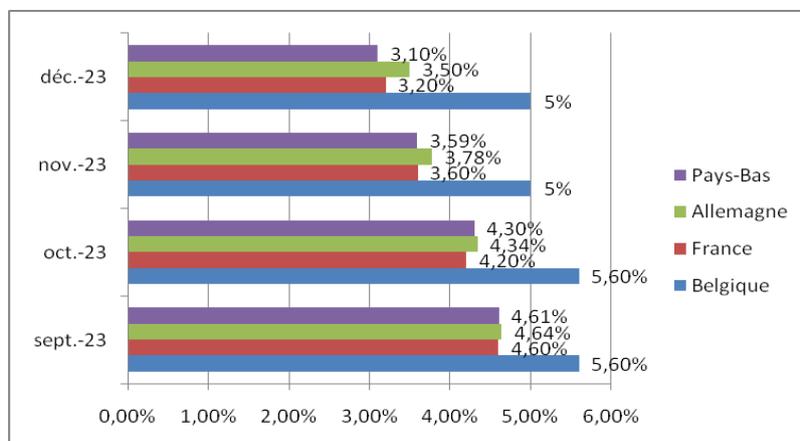
On n'hésitera pas non plus à pointer que l'éventualité d'une boucle prix-salaires ne se vérifiera pas davantage à l'avenir en Belgique. Pour cela, il suffit de comparer pour la Belgique et les trois pays par rapport auxquels nous évaluons en permanence notre compétitivité (France, Pays-Bas et Allemagne), le taux de l'inflation dite *core* (ou inflation sous-jacente) qui, contrairement à l'Indice des Prix à la Consommation, exclut les produits volatiles tels que l'énergie ou l'alimentation pour mieux mettre en évidence l'évolution des coûts des facteurs de production, parmi lesquels, bien entendu, le travail. En procédant à ce petit exercice, on peut dresser le graphique suivant.

¹² Eurostat, janvier 2024.

¹³ Charly Pohn, Trends-Tendances, L'inflation belge est presque la plus basse d'Europe, 18 octobre 2023.

¹⁴ Bureau Fédéral du Plan, Indice des prix à la consommation, Prévisions d'inflation, 9 janvier 2024.

Evolution des taux de core inflation de septembre 2023 à décembre 2023 (Pays-Bas, Allemagne, France)



Source: Eurostat, janvier 2024.

Comme on peut le constater, en septembre de l'année dernière, l'inflation sous-jacente se situait chez nos trois voisins autour de 4,60% contre 5,60% chez nous, soit un point de pourcentage (p.p) de plus en défaveur de la Belgique. En un trimestre, on voit se produire un fort mouvement de ralentissement de ce type d'inflation puisque chez nos trois voisins, elle est retombée en décembre dernier à un niveau oscillant entre 3,10% chez nos voisins bataves à 3,50% en Allemagne (et au milieu, la France avec 3,20%).

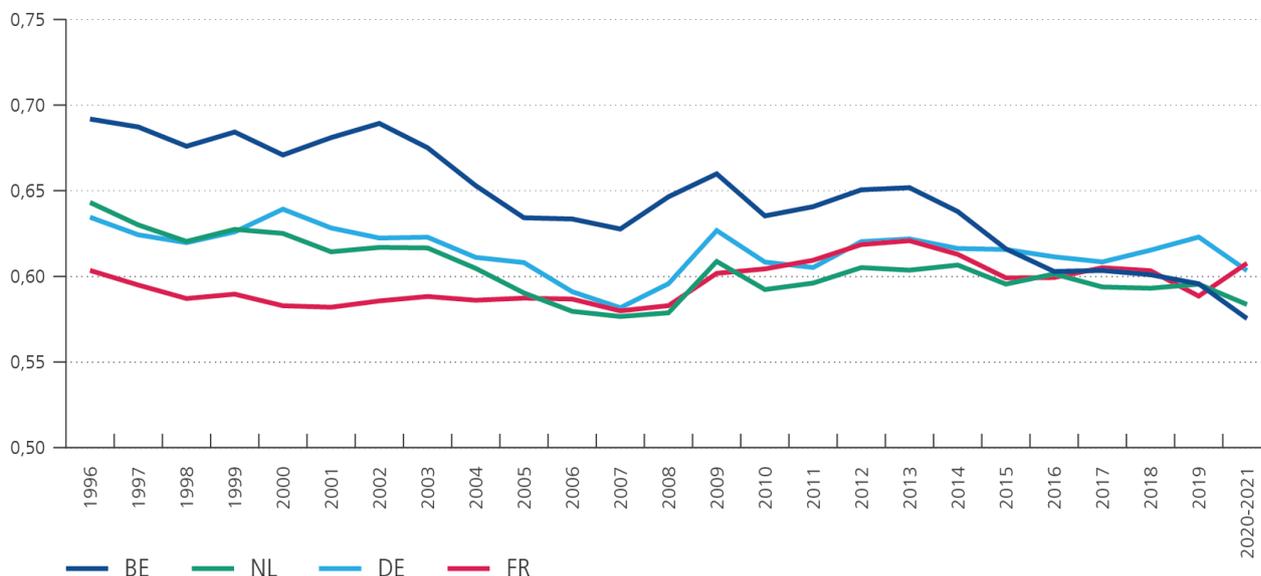
La baisse dans ces trois pays a été supérieure ou égale à 1,1 point de pourcentage (p.p) par rapport au mois de septembre. Chez nous, en revanche, la *core inflation* n'a baissé que de 0,60 p.p. pour se situer au niveau de 5%. Jusqu'à présent, on ne constate rien de très étonnant. Le coût du facteur travail évolue plus à la hausse chez nous que chez nos voisins puisque le salaire réel est protégé en Belgique contre l'inflation et l'érosion de pouvoir d'achat que précisément, cette dernière suppose.

Pas de panique

On entend évidemment d'ici les cris d'orfraie concernant la dégradation de la compétitivité de l'économie belge face à nos voisins et concurrents directs. Il importe d'apporter un bémol de ce type d'effets d'annonces.

Tout d'abord, on commencera par mentionner que le niveau des rémunérations en Belgique est plus que largement compensé par les cadeaux fiscaux prodigués aux entreprises, leur permettant de réduire dans les faits le taux facial d'imposition des sociétés. Cette politique de subsidiation a d'ailleurs permis de ramener les coûts salariaux à un niveau inférieur à nos voisins comme le prouve le graphique qui suit.

Évolution des coûts unitaires de main-d'œuvre du secteur privé, y compris subventions salariales, en Belgique et dans les pays voisins (€ par unité produite)



Source : Banque Nationale de Belgique, T. De Keyser, G. Langenus, L. Walravens, The development of corporate profit margins and inflation, NBB Economic Review, n°8, 2023, p.11.

Si l'on suit ce graphique, on peut s'apercevoir qu'en 1996, le coût par unité produite chez nous avoisinait les 0,70 cents. Nous étions plus mauvais que nos trois voisins et principaux partenaires commerciaux. En 2021, nous étions devenus les meilleurs élèves de la classe. Le Tax Shift est donc plus que vraisemblablement passé par là.

Ensuite, il apparaît également que si les gains de productivité en Belgique sont pour l'heure globalement faibles au point d'ailleurs d'inquiéter peut-être légitimement le Conseil National de la Productivité (CNP), il ne faut pas pour autant tirer à boulets rouges sur l'indexation des salaires sauf à lui faire porter, pour le coup, le poids de tous les péchés du monde, à commencer par celui de plomber la productivité nationale. La chose serait, au demeurant, parfaitement arbitraire puisque l'on a constaté dans un passé récent une tendance à la stagnation absolument comparable dans toute la zone euro où les gains de productivité ont été de 2010 à 2022 égaux à 0,22% en moyenne annuelle¹⁵.

S'il est évident que la relance des gains de productivité en Europe constitue un épineux problème, il n'y a aucune raison de penser que ce mal affecte exclusivement la Belgique et qu'il soit à poser en rapport avec la seule indexation des salaires. Cette dernière, en effet, n'a jamais empêché, comme le note le CNP dans son dernier rapport, d'« importantes dépenses de R&D fortement concentrées dans un certain nombre de grandes entreprises (souvent internationales) dans des secteurs bien spécifiques (pharmacie, produits informatiques, électroniques et optiques, services informatiques et services d'architecture et d'ingénierie) [ayant] généralement des niveaux de productivité élevés »¹⁶. Bref, les fers de lance des exportations de notre petit pays très ouvert sur le monde, que sont principalement l'industrie

¹⁵ Natixis, Flash Economie, n°62, janvier 2023.

¹⁶ Conseil National de la Productivité, Rapport annuel 2023, p.35.

pharmaceutique et tout le secteur de la chimie, ne sont factuellement guère handicapés par l'indexation des salaires.

En effet, c'était en Belgique que l'on retrouvait en 2021 les coûts salariaux réels par heure les faibles si on les compare avec la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. C'est ce que permet d'établir le graphique qui suit.



Source: Source : Banque Nationale de Belgique, T. De Keyser, G. Langenus, L. Walravens, op.cit., p.17.

D'après ce graphique, une heure de travail coûtait, en 2021, un peu plus de 6 p.p en moins en Belgique qu'en 2013. On ne retrouve pas vraiment une tendance de même ampleur chez nos voisins.

En outre, s'il est vrai que la productivité de l'économie ne se caractérise plus par des gains aussi importants que par le passé, il convient, malgré tout, de convenir que la productivité en Belgique restait très importante en 2021 avec un niveau de 106 euros par heure prestée. Nous venions, à cette époque, d'être dépassés par l'Allemagne dont la productivité horaire se situait à 107 euros¹⁷. On peut aujourd'hui prouver, que même en l'absence d'indexation des salaires, les gains de productivité outre-Rhin, vu le niveau de crise de l'industrie allemande, ont décliné en 2023 plus fortement qu'en Belgique. En tout état de cause, le niveau de la productivité apparente¹⁸ en Allemagne a baissé de 3,53% entre octobre 2022 et novembre 2023. Pour les Pays-Bas, on constate un déclin de la productivité du travail déjà ancien. Plus récemment d'octobre 2022 à l'automne 2023, cette baisse a été de 2%. En ce qui concerne la France, on voit que si l'on prend comme point de départ le mois de décembre 2022, on obtient une baisse de productivité française de l'ordre de 0,5%. Le mouvement de grand rattrapage par rapport à la Belgique commencé en 2019 semble bien en panne outre-Quévrain. En revanche, la productivité apparente en Belgique a crû de 1,3% de l'automne 2022 à l'hiver 2023¹⁹. Ce contraste s'explique d'évidence par le fait que les travailleurs de

¹⁷ Banque Nationale de Belgique, T. De Keyser, G. Langenus, L. Walravens, The development of corporate profit margins and inflation, NBB Economic Review, n°8, 2023, p.17.

¹⁸ La productivité « apparente du travail » ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre dans le procès d'ajout de valeur. C'est l'approche de la productivité la plus proche de la conception classique de la création de la valeur (en ce compris, d'ailleurs, le paradigme marxiste).

¹⁹ Eurostat, janvier 2024. Calculs propres.

chez nous n'ayant pas autant de soucis à se faire qu'en France ou en Allemagne pour ce qui est de leurs factures d'énergie sont peut-être finalement un peu moins malheureux au travail et partant, plus productifs.

La meilleure productivité de l'économie belge permet d'envisager sereinement le maintien de la compétitivité globale du tissu industriel national malgré l'indexation des salaires tout en continuant à offrir un taux de marge confortable. A ce sujet, la Banque Nationale, que l'on ne soupçonnera guère de gauchisme caractérisé, n'hésitait pas à signaler que fin 2021, les marges bénéficiaires pour l'ensemble de l'économie belge (47%) se situait à un plus-haut historique depuis 1995. Pour le secteur manufacturier, ces marges étaient de 45% contre 58% pour les services marchands²⁰.

Pour le secteur des services, l'absence de gains de productivité aussi importants que dans l'industrie limite assez drastiquement les possibilités de contenir les augmentations de prix de revient sur une base structurelle. De ce point de vue, les services marchands constituent le talon d'Achille de l'économie belge pour ce qui est de la capacité de faire le gros dos face à l'inflation.

Dans ce cas, le raisonnement est le suivant. Attention, ce dernier, volontairement simplificateur, laisse, de côté la question de l'exportation des services. Vu la taille limitée des entreprises de services marchands en Belgique et leur niveau de productivité apparente plus faible, elles vont avoir davantage tendance à répercuter rapidement l'augmentation de leurs coûts de production et de fonctionnement sur leurs prix de vente de telle sorte que si l'on adopte un point de vue méta, l'indexation n'est finalement pas vraiment un coût puisqu'elle est répercutée sur le client. Comme ce dernier est très majoritairement un travailleur belge, on ne peut guère anticiper, d'un point de vue sectoriel, une diminution des quantités consommées puisque tous les salariés du pays bénéficient des effets positifs de l'indexation sur leur pouvoir d'achat. Autrement dit, puisque la part des services marchands est importante au sein de l'économie belge et puisqu'ils sont protégés de la concurrence internationale, l'indexation des salaires ne peut être présentée comme un coût au niveau sectoriel pour les entreprises de service. En revanche, à un niveau plus directement macroéconomique, un pays doté d'une telle structure productive et, de surcroît indexant les salaires se caractérise par la propriété d'entretenir la *core inflation* plus longtemps qu'une économie qui ne lie pas aussi strictement la progression des salaires à celle de l'augmentation générale du niveau des prix.

Cela dit, on ne peut guère parler d'emblème d'une inflation sous-jacente tirée par les salaires chez nous. Après tout, le différentiel de l'inflation sous-jacente entre la moyenne de nos trois voisins reste encore très limitée, aux alentours plus précisément de 1,7 p.p. Vu le maintien de la productivité et le très haut niveau des taux de marge en Belgique, il n'y a donc guère péril en la demeure. Sans doute constatera-t-on à l'avenir que les marges des entreprises se sont un peu tassées entre 2022 et 2024 chez nous mais vu le niveau historique des taux de profit constatés auparavant, il n'y a vraiment guère lieu de s'inquiéter.

Voilà pourquoi lorsque la FGTB reconnaît que les salaires réels ont (légèrement) progressé en Belgique de 0,5% en deux ans entre les 2^{èmes} trimestres 2021 et 2023, on ne manquera pas

²⁰ Banque Nationale de Belgique, T. De Keyser, G. Langenus, L. Walravens, The development of corporate profit margins and inflation, NBB Economic Review, n°8, 2023, p.15.

de faire remarquer que durant cette même période, la productivité apparente chez nous a crû de manière tout-à-fait suffisante pour contrebalancer cette tendance²¹. Plus fondamentalement, cette légère amélioration fait suite à un immense mouvement de diminution de la part du revenu national profitant au travail qui, entre 2009 et 2021, est passée de 52,2 à 48,5%²².

Un tournant pour la gauche radicale?

On constate que dans son évaluation de l'impact de l'inflation en Belgique, la gauche radicale ne met, pour l'heure, plus du tout en avant une explosion des surprofits pour expliquer une très hypothétique perte de pouvoir massive d'achat dans le chef des travailleurs de ce pays, et ce alors que la FGTB pointe depuis peu une amélioration du salaire réel en Belgique (mais ce n'est peut-être pas complètement un hasard). Le chiffre d'une perte de pouvoir d'achat de 3.000 euros est cependant maintenu. Mais les causes attribuables à cette supposée dégradation n'ont plus rien à voir avec les marges des entreprises mais affèreraient, cette fois, à

« 1. la politique de blocage salarial particulièrement forte sous la Vivaldi

2. le fait que l'indexation n'est pas calculée sur base de l'indice des prix à la consommation mais bien de l'indice-santé dont certains produits tels que les carburants sont exclus

3. le décalage dans le temps entre l'augmentation des prix et l'indexation effective des salaires. Ce décalage provoque une perte de salaire réel

4. le saut d'index sous la Suédoise »²³.

Il est intéressant de constater qu'en fin de compte, des causes qui n'ont plus rien à voir avec les surprofits permettent cependant de produire le même chiffre à l'identique du côté de la perte de pouvoir d'achat.

C'est peut-être une manière de reconnaître que l'on s'est trompé sans le dire ouvertement. Là encore, c'est bien humain.

Plus fondamentalement, en regardant les différents facteurs invoqués de plus près, il devient clair que la relance de négociations salariales libres devra constituer une priorité pour la gauche, une fois que le pic d'inflation sera passé (ce qui ne devrait plus tarder). Sur ce point, l'unité de vue de la gauche radicale avec le mouvement social s'avère totale. On peut même dire qu'il n'y a pas une feuille de papier à cigarette entre ces deux composantes essentielles de la défense des intérêts matériels des classes subalternes.

Par-delà de strictes considérations comptables, il est important de prendre en compte pour l'avenir une donnée nouvelle dans l'état des rapports de forces sociopolitiques contemporains, à savoir la tripolarisation de la vie politique en Europe qui voit se stabiliser trois grands blocs idéologiques (gauche, centre socio-libéral, droite national-populiste et néofasciste) en compétition pour l'obtention du pouvoir. De ce point de vue, il importe pour la gauche radicale « d'assumer sa nouvelle centralité [afin de] s'élargir et (...) grandir » sans

²¹ FGTB, Baromètre socio-économique 2023, p.7.

²² Banque Nationale de Belgique, T. De Keyser, G. Langenus, L. Walravens, op.cit, p.10.

²³Service d'études du PTB, «Vivaldi : les travailleuses et travailleurs ont perdu en moyenne 3 067 euros de salaire réel. La Vivaldi ne fait pas mieux que la Suédoise», novembre 2023, pp.7-8.

quoi elle donnera inévitablement des arguments au centre-gauche pour lui permettre de revenir « en arrière sur les ruptures, nécessaires, avec le triptyque concurrence-croissance-mondialisation »²⁴. On osera espérer que ce type de considérations ne tombera pas dans l'oreille d'un sourd à l'heure où l'incapacité pour la gauche radicale de conclure des accords avec le centre-gauche en Wallonie et à Bruxelles est pointée du doigt par ses adversaires en Flandre²⁵.

En définitive, il vaudrait mieux, au sein de notre camp social, moins miser sur l'apparence de scientificité de modèles basés sur une manipulation parfois hasardeuses de données complexes au risque d'altérer le rapport à la réalité sociale de l'argumentation développée. Il est, à ce propos, toujours amusant de constater que c'est le reproche que les marxistes formulent habituellement à l'encontre du paradigme néo-classique. Pour en revenir à la question des surprofits, il faut bien se rendre compte que personne n'aurait besoin de révéler au grand public une amputation en l'espace de 18 mois de 7 points de PIB de la consommation des classes populaires, car tout le monde s'en serait déjà un peu aperçu auparavant. Un choc de cette ampleur passe rarement comme une lettre à la poste.

Ces réflexions ne semblent pas a priori dénuées d'utilité à l'heure où la centralité de la gauche radicale pourrait éventuellement se poser dans un avenir proche en Belgique, du moins si l'idée est éventuellement de participer à l'élaboration concrète de politiques publiques efficaces. Dans cette optique, la rapidité de diagnostic basé sur une connaissance de la nature historique des dossiers socio-économiques et le bon sens (somme toute, une analyse concrète d'une situation concrète), qui permettent, par exemple, de conclure en trente secondes qu'une dégradation du niveau de vie de l'ordre de 7 points de PIB s'avère radicalement incompatible avec un mécanisme d'indexation automatique des salaires, constituera sans doute un atout d'évidence intéressant quand il s'agira, par exemple, de trouver des sources de financement moins coûteuses sur les marchés financiers ou encore de construire des outils d'évaluation des Partenariats Public-Privé (PPP) de façon à ce que ces derniers restent financièrement supportables pour les pouvoirs publics.

C'est de ce type d'approches dont aura à l'avenir le plus grand besoin une gauche qui se voudra aussi radicale que centrale. A ce propos, le fait de se dresser vent debout contre ce type d'évolutions potentielles s'apparente, en définitive, à une maladie infantile bien connue des historiens du mouvement ouvrier.

Eloge de la nuance et plaidoyer pour l'égalité

Attention, il arrive que certains nouveau-nés n'y survivent pas. C'est qu'après tout, en faisant dans certains milieux de gauche croire à tort que l'indexation n'a pas été utile à grand-chose dans le maintien, bien réel et en tout cas, pour une large part, du pouvoir d'achat en Belgique puis en se faisant reprendre de volée par le socio-libéralisme ultra-dominant dans notre société, on offre au final des verges à ses adversaires pour se faire battre à plate couture sur le plan idéologique.

²⁴ François Ruffin, *Cher Raphaël Glucksmann*, publié le 19 janvier 2024. Url : <https://francoisruffin.fr/cher-raphael-glucksmann/>. Date de consultation: 22 janvier 2024.

²⁵ De Afspraak, VRT, 19 janvier 2023. Url : <https://www.vrt.be/vrtnews/nl/2024/01/19/podcast-de-afspraak-op-vrijdag-met-raoul-hedebouw-alain-gerla/>. Date de consultation: 20 janvier 2024.

C'est pour cela qu'à la faveur de cette défaite, un petit refrain conservateur s'est remis à ronronner chez nous. La Belgique serait un des pays les plus égalitaires de la planète et rien ne serait ni à contester ni à améliorer alors que le maintien de la sécurité sociale à la belge a été financé quasi exclusivement par les revenus du travail. A l'appui de cette thèse, on retrouve les écrits des économistes Etienne de Callatay et Bruno Colmant²⁶.

Pour arriver à cette conclusion, les deux experts se basent sur un indice fort prisé de la corporation, à savoir l'indice de Gini. Celui-ci mesure les inégalités en les situant entre 0 et 1. Ces deux bornes constituent, chacune, un cas de figure purement théorique. En effet, avec un coefficient de Gini égal à zéro, tout le monde est à égalité. Au contraire, s'il est égal à un, le coefficient de Gini renvoie à une situation où une seule personne dans la population de référence s'approprie la totalité des revenus.

Cette dernière considération est importante. Une limite importante du coefficient de Gini consiste, par exemple, à se focaliser sur la distribution du seul revenu. Il ne mesure donc pas les inégalités de patrimoine.

Ce point mérite une explication. Quand un actionnaire (appelons le monsieur X) touche un dividende en Belgique une année, il doit payer un impôt de 25%. Cette année-là, le coefficient de Gini calculé pour la Belgique enregistre le revenu de son capital. Pas de problème mais le coefficient de Gini, puisqu'il se centre sur un flux, oublie de compter ce même dividende dans les actifs de monsieur X les années suivantes. L'année durant laquelle monsieur X est taxé, on peut avoir l'impression que l'impôt qui le frappe rend la société plus égalitaire alors que sur son compte en banque, son patrimoine en tant que chiffre de stock gonfle d'année en année, et ce parfois, depuis parfois fort longtemps.

De même, puisque seul le dividende versé en tant que revenu tiré de la propriété du capital de monsieur X est comptabilisé pour calculer l'indice de Gini (avant comme après redistribution), la valeur moyenne de son stock d'actions au cours de l'année de référence passe inaperçu. Une autre limite de l'approche proposée par le coefficient de Gini réside dans le fait que ce dernier mesure exclusivement des réalités monétaires. Autrement dit, les inégalités d'accès à des services publics fondamentaux (comme la santé, la culture ou l'éducation) ne sont pas reprises par le coefficient de Gini. De ce point de vue, selon l'optique de Gini, la Belgique est un des pays les plus égalitaires de la planète mais pour arriver à ce résultat, peu lui importe que les trains démarrent à l'heure ou non ou bien encore que certains hôpitaux soient au bord de l'asphyxie. Tout ceci s'avère évidemment quand même bien ennuyeux.

Si l'on prête sérieusement attention à ces variables, on peut, mine de rien, dresser les contours d'une autre vision que celle du récit idyllique d'une Belgique ultra-égalitaire. Prenons, par exemple, la question de la répartition des patrimoines dans notre pays.

De récentes études ont permis d'établir que la répartition des fortunes en Belgique est bien plus inégalitaire qu'on ne le pense habituellement. C'est ainsi que chez nous, le pourcent le plus riche possède autant de patrimoine que les 74% les moins riches. Plus révélateur encore, ce même tout petit pourcent de personnes très fortunées (c'est-à-dire 100.000 personnes, soit une ville de la taille de la Louvière) possède 24% de la richesse nette (c'est-à-dire les actifs

²⁶ Le Vif, édition du 25 janvier 2023.

qu'ils possèdent allégés de leurs dettes) du pays. Cette distribution de la richesse est tout-à-fait comparable à celle d'autres pays européens, c'est-à-dire en fin de compte tout aussi inégalitaire. Plus intéressant encore, une taxe de 1% sur cette masse patrimoniale pourrait rapporter au minimum 5 milliards d'euros chaque année alors qu'un système plus progressif taxant le patrimoine de façon progressive par tranches pourrait permettre aux pouvoirs publics d'engranger 10 milliards d'euros par an. Mieux encore, cette étude prouve le bien-fondé de la thèse qui veut que la taxation des foyers fiscaux les plus richement dotés permet de limiter les effets dévastateurs de la pollution sur les grands équilibres climatiques de la planète. En effet, cette taxe permettrait de réduire les émissions de gaz à effets de serre de 0,35% sur une année²⁷. On retrouve, au passage, l'idée qu'avait développée, en son temps, l'ancien journaliste du Monde Hervé Kempf (aujourd'hui rédacteur en chef du site Reporterre), à savoir que l'essentiel de la pollution dans le monde est le fait d'une minorité globalement plutôt bien protégée par les temps qui courent, à savoir les plus nantis d'entre nous²⁸.

Dans cette optique, la redistribution fonctionne, d'ailleurs, comme une manière de rééquilibrer non seulement les patrimoines, les revenus dans une optique de soutien à la consommation mais aussi comme une forme de promotion de la capacité de résilience des milieux populaires face aux profondes perturbations du climat. C'est là évidemment une manière de réduire la très grande vulnérabilité des classes les plus paupérisées des pays développés (voir par exemple les victimes des inondations dans l'est de la Wallonie en juillet 2021) et de l'immense majorité des habitants des pays en développement (PVD) aux ravages présents et à venir du dérèglement climatiques.

D'évidence, il ne sert à rien, dans les milieux progressistes, d'exagérer l'impact, par ailleurs, bien réel, de l'inflation sur le pouvoir d'achat des publics populaires de ce pays, sous peine de passer à côté d'un élément absolument fondamental et profondément caractéristique de l'insertion de la Belgique dans la mondialisation. Pour ce faire, nous empruntons le concept de « Policy Space » à l'économiste américain, Dani Rodrik. Chez ce dernier, le « Policy Space » d'un pays désigne sa capacité à se soustraire aux caractéristiques intrinsèquement néolibérales de la mondialisation pour au contraire, exercer sa liberté et sa capacité en tant que structure étatique d'identifier et de mettre en œuvre la combinaison la plus appropriée de politiques économiques et sociales afin parvenir à un développement équitable et durable convenant de la manière la plus adéquate à son contexte national particulier²⁹.

En Belgique, contrairement à d'autres pays de l'OCDE, on peut observer que le maintien d'un état social fort a fait partie des formes de ces préférences institutionnelles manifestant une autonomie spécifique à la Belgique dans le régime de la mondialisation néolibérale. En revanche, cet état social jouant un rôle fortement préventif de filet de sécurité face aux accidents de vie est essentiellement financé par les salariés eux-mêmes. On peut, à titre d'hypothèse, estimer que la contribution du capital au financement de ces fonctions collectives de solidarité et de protection sociales deviendra une question de plus en plus prégnante à l'avenir. On pourrait faire observer de ce point de vue que cette importance de la

²⁷ Arthur Apostel et Daniel W. O'Neill, A one-off wealth tax for Belgium: Revenue potential, distributional impact, and environmental effects, *Ecological Economics*, Volume 196, June 2022.

²⁸ Hervé, Kempf, *Comment les riches détruisent la planète*, éditions du Seuil, Paris, 2007.

²⁹ Dani, Rodrik, *The Globalization Paradox*, Norton & Company, New York, 2011.

protection sociale au sein de la société belge correspond à une orientation culturelle profonde au sens où l'entendent, depuis des points de vue idéologiques différents, des analystes comme Touraine ou Gramsci. On établira donc que la conflictualité sociale a débouché en Belgique sur l'établissement d'une forme de préférence de la société dans ses modèles idéologiques de référence pour un haut niveau d'égalité, contrairement à ce qui a pu se passer dans d'autres pays européens autrefois réputés pour un cadre redistributif important et qui aujourd'hui, ont opté pour des schémas plus agressifs de capitalisme.

On songera tout particulièrement à l'Allemagne qui, depuis le début des années 1990, n'a jamais compté autant de pauvres que de nos jours, et ce avant le début de la guerre en Ukraine. En dépit d'une période faste sur le plan des exportations et de la croissance économique, le taux de pauvreté en Allemagne est passé de 14,3% à 16,8% de la population entre 2010 et 2019. Depuis quelques années déjà, la pauvreté a donc atteint, outre-Rhin, un niveau inégalé depuis la réunification du pays. L'enquête annuelle que publie le Paritätischer Gesamtverband, un consortium associatif d'organisations caritatives et sociales, révèle que 13,8 millions de personnes outre-Rhin subissaient une situation d'indigence en 2021³⁰.

L'exemple de l'Allemagne est, d'ailleurs, des plus intéressants à ce propos. Lorsque le Mouvement Réformateur parle de limiter en Belgique la durée d'indemnisation du chômage à deux ans, c'est au modèle allemand qu'il fait les yeux doux. En effet, ce dernier se caractérise, depuis le milieu des années 2000, par une volonté de faire pression à la baisse sur les salaires. C'est à cette époque que le directeur des ressources humaines de Volkswagen, Peter Hartz, présidait le comité des réformes pour le marché allemand de l'emploi. De 2002 à 2005, quatre trains de réformes Hartz ont modifié de fond en comble le paysage du droit du travail en Allemagne.

Jusque là, la patrie de Goethe était plutôt connue pour son droit social développé et sa cogestion permettant une redistribution globalement équilibrée des gains de productivité ainsi que des bénéfices. On parlait d'ailleurs pour évoquer cette Allemagne d'avant (celle d'un passé plus favorable au travail qu'aujourd'hui) de modèle bismarckien. Pour plus de précisions, on définira le modèle de capitalisme bismarckien comme répondant à une exigence de conciliation entre le travail et le capital basée sur l'existence et le développement d'assurances sociales. Ce modèle est né à la fin du XIX^e de la volonté d'Otto von Bismarck, alors chancelier de l'Empire allemand alors fraîchement réunifié, de calmer les ardeurs d'un mouvement ouvrier socialiste profondément radical et contestataire. L'existence de ces lois sociales va profondément faire dévier la structure du capitalisme allemand par rapport au modèle anglo-saxon qui a été le premier à émerger historiquement à la fin du XVIII^e siècle au Royaume-Uni. Le modèle de capitalisme de l'Allemagne, de la Belgique mais aussi de la France appartient à un modèle qualifié par les spécialistes d'« européen continental » car on le retrouve aussi dans tous les pays d'Europe occidentale. Ce dernier se caractérise par une protection sociale d'un bon niveau et une forte protection de l'emploi. Un autre type de capitalisme est très proche du modèle européen continental. Il s'agit du modèle social-démocrate (ou scandinave) qui met en œuvre un niveau de protection sociale plus élevé encore que le modèle européen continental. Dans ces deux modèles, le financement par la Bourse de l'activité économique est plus faible que dans le capitalisme anglo-saxon puisqu'au contraire, ce dernier conjugue une grande flexibilité de l'emploi et des

³⁰ Les Echos, 26 novembre 2022.

rémunérations avec un développement important des marchés financiers. Ces derniers doivent, par ailleurs, leur importance au fait que les fonctions de prévoyance sociale sont exercées par des organismes assurantiels privés qui réinvestissent, à des fins d'accumulation de capital, les cotisations de leurs affiliés à la Bourse³¹.

Les réformes Hartz en Allemagne ont eu pour particularité de vouloir instituer une forte flexibilisation du marché du travail comparable, au demeurant, à ce qui existe depuis longtemps déjà dans la logique de fonctionnement du capitalisme néolibéral anglo-saxon. Peter Hartz a, en effet, facilité la possibilité pour les entreprises allemandes de licencier tout en diminuant l'indemnisation du chômage. Ces réformes ont été à ce point fondamentales qu'elles ont été qualifiées par d'éminents spécialistes du droit social allemand d'avènement d'une autre République³². L'actuelle montée de l'extrême-droite, en Allemagne, doit plutôt nous inciter à dénoncer un coup de force contre les droits économiques et sociaux dont le détricotage préfigurait une lourde menace pour les droits politiques. Au passage, n'oublions pas que lorsqu'au tournant du nouveau millénaire, des intellectuels (cela n'était pas encore un gros mot à l'époque) anticipaient ce genre de mésaventures politiques, les média hégémoniques ricanaient.

On observe une évolution similaire dans les pays scandinaves dont certains sont devenus aujourd'hui des exemples pour les néolibéraux européens. C'est notamment le cas de la Suède qui constitue le parfait exemple de conversion d'un pays profondément social-démocrate au néolibéralisme (avec une montée importante de l'extrême-droite). D'ailleurs, cette profonde mutation aurait, d'après certains auteurs, converti le pays en une sorte de modèle pour les tenants des réformes néolibérales³³.

Bien entendu, l'Allemagne (ou la Suède) ne sont pas devenues une sorte de copie des Etats-Unis, ni un 51^{ème} Etat de l'Union, mais force est de constater que c'est l'Allemagne qui s'est davantage mise à ressembler aux Etats-Unis, et bien entendu pas l'inverse. On constate donc bien un processus de « néolibéralisation » du monde qui a commencé avec la crise liée au Premier Choc pétrolier de 1973 et qui s'est généralisée après la Chute du mur de Berlin en 1989.

La droite, chez nous, a tendance à minimiser la portée des statistiques allemandes en faisant valoir que le taux de pauvreté en Wallonie est également important. Cette posture relève d'une grande forme de désinvolture à l'égard de la réalité sociale. La Wallonie porte encore les stigmates d'une douloureuse période de désindustrialisation alors que l'Allemagne a connu un tout autre destin socio-productif. La société allemande se caractérise par un niveau de pauvreté comparable à la Wallonie mais en Allemagne, la pauvreté correspond à un plus haut niveau d'inégalité. Cette différence s'explique par le fait qu'en dépit de difficultés structurelles profondes, une majorité culturelle au sens gramscien du terme occupe une fonction hégémonique au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

³¹ Pour plus de détails, lire Bruno Amable, *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Seuil, Paris, 2005.

³² Christoph Butterwegge, *Hartz IV und die Folgen. Auf dem Weg in eine andere Republik ?*, Beltz Juventa, Weinheim, 2015.

³³ Matéo Alaluf, *Le Socialisme malade de la social-démocratie*, éditions Syllepse, Paris, 2021.

A la base de cette donne idéologique, on retrouve les partis progressistes francophones et le fait qu'ils ont, depuis bien longtemps, assigné à la sécurité sociale une fonction d'ancrage et de justification de l'existence de l'Etat belge. Poussée par la volonté de rompre avec l'histoire du socialisme *sensu lato* sous la houlette de Gerhard Schröder, la social-démocratie allemande a, dès les années 1990, rompu le lien organique qui unifiait sur le plan idéologique les droits sociaux et les droits politiques. Il est vrai que dans l'histoire de la Belgique, on observe, au contraire, une étroite concomitance dans le temps entre l'obtention du suffrage universel (masculin) en 1918 et la mise en œuvre des commissions paritaires (1919). Ces deux institutions permirent à la classe ouvrière belge d'intervenir dans deux champs absolument cruciaux de la vie sociale: les élections, d'une part et la négociation des conditions de travail et des salaires, d'autre part. On peut donc comprendre que de par leur histoire profondément enracinée dans l'industrialisation et la mise en œuvre de droits sociaux face aux patrons de l'industrie lourde durant les Trente Glorieuses, les partis défendant dans la partie francophone du pays les positions du mouvement ouvrier n'aient pas rompu de manière aussi radicale avec une perspective idéologique égalitariste dans la formulation de leur projet de société.

A ce propos, la tendance n'est sans doute pas prête de s'inverser de sitôt. Il y a peu, une enquête de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) sondait l'humeur des Wallons. Alors que les citoyennes et citoyens de cette partie du pays manifestaient, à cette époque, une perte de confiance dans les hommes et les femmes politiques, ils continuaient à afficher une forte confiance dans la sécurité sociale (83% des personnes sondées) et dans le système public de soins de santé (87% des personnes interrogées)³⁴.

On peut d'ailleurs se demander si cette confiance dans les institutions issues de la sécurité sociale ne favorise pas électoralement les partis de gauche dans la partie francophone du pays. Après tout, l'idée d'assurances sociales a été historiquement portée dans notre pays par le mouvement ouvrier et son bras politique. Par exemple, avant l'apparition de la sécurité sociale, des initiatives de solidarité ont été d'abord développées par les ouvriers dans un cadre mutualiste (c'est-à-dire autogéré) avec pour objet social premier de se protéger collectivement contre la perte de leur capacité à vendre leur force de travail. Il s'agissait principalement de procurer un revenu de remplacement aux salariés devenus trop vieux pour continuer à travailler (la retraite) ou ne pouvant plus poursuivre leur engagement professionnel en raison d'un accident de vie (la maladie). Ce que le mouvement ouvrier va arracher en 1944 avec la création d'une Sécurité Sociale organisée sous l'aile de l'Etat, c'est de rendre obligatoires l'affiliation et la cotisation, également pour les employeurs (et le plus souvent à leur grand dam). La sécurité sociale n'est donc pas tombée du ciel mais est née de vieilles revendications ouvrières qui ont été portées par les partis de gauche. On peut logiquement supposer que l'exception wallonne d'une préférence pour le centre-gauche couplée à l'existence d'une social-démocratie clairement plus marquée à gauche que dans les pays voisins a, entre autres choses, pour origine ce contexte particulier d'émergence de l'Etat social.

Cela dit, l'égalitarisme idéologique à la belge (dont nous venons de vérifier qu'il était très populaire dans la partie francophone du pays) va se heurter à un certain nombre d'obstacles

³⁴ IWEPS, regards Statistiques, Le Baromètre social de la Wallonie, Société et Citoyenneté, n°11,2023,

dans les années à venir qui viennent miner son projet de société. On en retiendra deux. L'un est de nature internationale et il sera compliqué (mais pas impossible) à surmonter. L'autre est purement interne et il pourrait être finalement aussi compliqué d'en triompher.

Deux obstacles et deux chantiers pour la gauche

Commençons par l'élément de contexte international auquel risque de se heurter la passion pour l'égalité des francophones de ce pays. Certes, l'indexation des salaires a protégé les travailleurs chez nous d'une dégradation massive de leurs conditions d'existence. Il n'en reste pas moins que le secteur de l'alimentation, aujourd'hui mondialisé, présente une série de caractéristiques terriblement problématiques du point de vue de la préservation du pouvoir d'achat des populations aux quatre coins de la planète.

En cause, la terrible concentration du capital dans le secteur. Actuellement, 5 entreprises (ADM, Bunge, COFCO, Cargill ainsi que Louis Dreyfuss Company) dominent la totalité de la chaîne d'approvisionnement d'aliments dans le monde et donc influent fortement sur le prix des denrées alimentaires. Plus précisément, ces multinationales contrôlent entre 70% et 90% du commerce des grains, ce qui signifie qu'elles peuvent faire pression à la hausse sur les prix quand bon leur semble. En effet, lorsque 5 entreprises contrôlent un marché aussi important que l'alimentation de la planète, on peut clairement parler d'oligopole. Pour rappel, un oligopole désigne le cas de figures dans lequel un petit noyau d'offres est présent sur un marché face à un nombre plus important de demandeurs plus ou moins atomisés. Il en résulte évidemment une tendance à l'augmentation du niveau des prix dits d'équilibre au détriment des consommateurs.

La disparition de l'agriculture paysanne correspond à l'avènement de ces méga-entreprises transnationales qui pilotent aujourd'hui l'approvisionnement de continents entiers et maîtrisent des chaînes de valeur absolument mondialisées. Dans un passé récent, ADM, Bunge, COFCO, Cargill et Louis Dreyfuss Company ont eu tendance à augmenter leurs profits de façon à tout le moins marquée. La chose a été chiffrée par SOMO, un centre de ressources sur les multinationales installé aux Pays-Bas. En comparant les profits record de ces mastodontes (nommés ABCCD par les observateurs du secteur) en 2022 avec la moyenne des bénéfices de ces mêmes firmes durant la période 2016-2020, on note une augmentation de leurs marges de l'ordre de 300% pour ADM, 280% pour Bunge, 250% pour Cargill et 280% pour LDC. En moyenne, les profits de ces compagnies ont donc augmenté de 240% entre les deux périodes de référence³⁵.

Devant un tel tableau, on serait facilement tenté de désespérer. Pourtant, il ne le faut pas. Les adeptes de la dialectique le savent bien et depuis fort longtemps. La réalité sociale est toujours en partie contradictoire. C'est ainsi que parmi les 5 méga-compagnies mondiales du grain, une seule n'a pas augmenté ses bénéfices et les a laissés, aussi bien 2022 qu'en 2021, au même niveau que durant la période 2016-2020. Il s'agit de COFCO, c'est-à-dire la *China National Cereals, Oils and Foodstuffs Corporation*. Cette dernière est une entreprise publique chinoise active dans l'agro-alimentaire.

³⁵ Somo, *Hungry for profits*, 30 janvier 2024. Url: <https://www.somo.nl/hungry-for-profits/>. Date de consultation: 7 février 2024.

Pendant longtemps, elle a disposé d'un monopole pour ce qui était de l'importation et de l'exportation de denrées alimentaires pour l'Empire du Milieu. Encore aujourd'hui, le territoire d'activité de COFCO est principalement lié à la Chine. En fait, cette firme se caractérise par un chiffre d'affaires élevé puisque bien entendu, alimenter la Chine représente un important volume d'activités. Toutes ces caractéristiques justifient, au demeurant, qu'une régulation étatique très contraignante s'impose structurellement aux destinées et aux projets de COFCO.

Avec COFCO, nous sommes donc, au total, en présence d'une firme d'Etat qui n'a pas eu le loisir d'opter pour une augmentation de ses taux de profit au détriment de la population chinoise. Une plus grande régulation par les pouvoirs publics du prix d'éléments essentiels de la vie sociale, comme la nourriture, s'avère, comme l'actualité récente vient de nous le démontrer, de plus en plus urgente. Cela a déjà pu être observé auparavant lors de la crise de l'énergie lorsque la guerre en Ukraine a éclaté.

Au passage, que personne ne se méprenne. Le fait de prendre un exemple, à notre sens intéressant, de pratiques de régulation économiques provenant de Chine ne constitue nullement un plaidoyer en faveur du système politique chinois. Cela va sans dire mais c'est encore mieux en le disant.

Ces éléments de contexte nous indiquent que les temps semblent désormais mûrs pour une certaine forme de réhabilitation de ce que l'on nomme le capitalisme d'Etat. Pour le lecteur peu au fait des subtilités de l'économie politique, ce concept peut sembler plutôt difficile à comprendre. Dans l'inconscient collectif, s'est formée l'image d'une opposition binaire entre l'Etat et le capitalisme en tant que mode de production. Par conséquent, la notion de capitalisme d'Etat peut sembler une contradiction dans les termes. Cette manière d'envisager les choses n'est cependant pas juste.

Une représentation sommaire des systèmes économiques voudrait, en effet, que dans le cadre du capitalisme, les particuliers sont propriétaires des moyens de production alors qu'en ce qui concerne le socialisme, il s'agit de la collectivité. La réalité est, néanmoins, bien plus complexe. Il existe, dans la réalité, une configuration intermédiaire entre ces deux positions extrêmes. Il s'agit précisément du capitalisme d'Etat où coexistent propriétés privée et publique du capital. La dimension dirigiste s'avère, certes, importante dans le *modus operandi* inhérent au capitalisme d'Etat mais la liberté d'initiative économique y est réelle, quoique davantage encadrée que dans une économie de marché classique. De surcroît, ce n'est pas le seul libre jeu de l'offre et de la demande qui, dans ce modèle économique, détermine la formation des prix. La fixation de ces derniers y relève plus fondamentalement de la décision publique. Il va de soi que pour un partisan du libéralisme anglo-saxon (ou bien encore un moine-soldat altermondialiste), une telle configuration constitue une anomalie, voire une hérésie.

Les perturbations climatiques auxquelles l'humanité est aujourd'hui confrontée sont de nature à provoquer de graves tensions entre l'offre et la demande de nourriture. Il s'agit là d'une pression structurelle très nettement inflationniste. Le pouvoir d'achat des populations à revenu modeste aux quatre coins de la planète va naturellement s'en ressentir. La nourriture va donc peser de plus en plus lourd dans les budgets des ménages. Il en résulte sur le plan théorique une réhabilitation de l'idée d'un contrôle des prix, direct (via la détermination du

prix de vente de certains produits de nécessité) ou indirect (par le biais d'un système de taxation des surprofits des multinationales de l'alimentation, taxation dont l'échelle d'application se situe au minimum au niveau européen).

Ce changement des règles du jeu en matière économique constitue clairement une rupture par rapport à la conception classique de la social-démocratie qui a consisté à miser sur un accroissement continu des gains de productivité pour assurer la redistribution des richesses. Dans ce schéma d'action, les entreprises jouissent d'une grande marge de manœuvre pour déterminer leur fonctionnement et leurs prix de vente. Quitter les rivages de ce modèle pour aborder ceux de formes renouvelées de capitalisme d'Etat représente, et cela se comprend aisément, une rupture majeure pour la gauche de gouvernement chez nous. Il s'agit là, n'en doutons pas, d'un agenda des plus conséquents. Cependant, nuanceons les choses. Le voyage conceptuel et pratique vers le capitalisme d'Etat ne relève pas non plus de l'exil vers une effrayante *terra incognita*. En effet, dans le passé, le capitalisme bismarckien se caractérisait par un plus haut niveau d'interventionnisme qu'aujourd'hui.

A côté de ce facteur d'influence de nature mondiale, on relèvera un deuxième obstacle pour la gauche de nos jours. Il a été bien mis en exergue par les propositions des Engagé-e-s à propos de la suppression des droits de succession. Il s'agit de ce que l'on pourrait qualifier de mimétisme des classes moyennes à l'endroit des ultra-riches. Ce dernier se répand plus facilement dans la société quand se délite le pouvoir d'achat du noyau dur des salariés gravitant autour du salaire moyen. Pour information, le salaire mensuel brut moyen d'un travailleur à temps plein s'élevait 4.604 € à Bruxelles et 3.598€ en Wallonie³⁶, ce qui est tout de même très éloigné de la *jet set*.

Il s'agit là d'une forme de vote par les pieds des classes moyennes lassées de s'acquitter de leurs contributions (notamment pour financer notre Etat social) alors que les super-riches n'en paient plus, à coup de mécanismes d'optimisation fiscale exploitant la sévère concurrence fiscale régnant entre Etats à l'intérieur de l'Union européenne. Cette tendance politique et sociologique comporte le risque d'une forte dégradation des solidarités au sein de nos sociétés. A la base de la proposition des Engagé-e-s, on relèvera que la succession d'Albert Frère n'a rien rapporté à l'Etat belge, hormis éventuellement la taxation de ses biens personnels. Comment le plus riche des belges s'y est-il pris pour réaliser une telle prouesse?

Il se trouve que sa succession avait déjà été organisée plusieurs années avant son décès par l'entremise d'une structure d'évasion fiscale néerlandaise dénommée Stichting Administratiekantoer (STAK). Il s'agit d'une fondation d'un genre tout-à-fait particulier. Les STAK ont été conçues pour racheter les actions de grandes sociétés. En cas de transfert de titres via ce mécanisme, le propriétaire des actions se voit attribuer des certificats de dépôt. C'est ainsi que la propriété légale des titres est transférée à la STAK tandis que, et c'est évidemment là que réside l'intérêt de la combine, l'actionnaire conserve la pleine et entière propriété économique de l'entreprise.

Par conséquent, le détenteur des certificats de dépôt de la STAK pourra percevoir tous les dividendes même s'il n'est plus officiellement le propriétaire légal de sa compagnie. Les conséquences en matière de succession sont très claires. Après le décès du détenteur des

³⁶ IWEPS, Salaires bruts moyens et médians dans les trois régions belges (2021), Url : <https://shorturl.at/jkqyU>.
Date de consultation: 8 février 2024.

certificats de dépôt, le droit néerlandais s'appliquera. Or, il s'avère qu'il est moins redistributif qu'en Belgique.

Que peut bien faire le camp des progressistes face à ce type de pratiques? Il conviendrait qu'il s'empare pour mieux les connaître des méthodes d'optimisation fiscale afin de les combattre et empêcher l'argumentaire pro-héritage de se propager dans la population. La gauche ne sera pas nécessairement démunie dans ce combat.

C'est ainsi que depuis quelques années, à la faveur de la lutte contre le blanchiment d'argent, existe dans chaque pays de l'Union européenne un registre des « bénéficiaires ultimes effectifs » des constructions d'optimisation fiscale. En anglais, on parle d'UBO (*Ultimate Beneficial Owner*). Le drame de l'application de la législation européenne consiste en ce que jusqu'à présent, il est toujours possible, en ce qui concerne les STAK aux Pays-Bas, de les déclarer comme « une entité étrangère ou (...) une construction juridique étrangère similaire à une fiducie ou à un trust. L'appréciation est ainsi laissée au redevable d'information »³⁷. Ces notions demandent évidemment des explications.

Dans le premier cas de figures, pour faire simple, on aurait estimé que la STAK d'Albert Frère était une filiale de son holding belge. Or, en cas de succession, l'Europe applique un principe de base à ce cas de figures : « ce sont les autorités (par exemple, un tribunal, un notaire, un bureau d'enregistrement ...) du pays où le défunt avait sa dernière résidence habituelle qui sont autorisées à gérer la succession. De plus, c'est la loi du pays où le défunt avait sa dernière résidence habituelle qui s'applique à la succession »³⁸. Dans ce cas précis, les héritiers d'Albert Frère auraient dû s'acquitter de droits de succession plus élevés tels que prévus par la législation plus belge. Dans la deuxième hypothèse, en revanche, aucun droit de succession n'est requis puisque la fiducie désigne un contrat par lequel un individu (qualifié dans ce cas de constituant) transfère ses biens, en totalité ou en partie, à une autre personne (le fiduciaire) qui va agir dans l'intérêt précisément du constituant. Or, si le fiduciaire relève du droit néerlandais, la législation des Pays-Bas s'appliquera et le fisc belge n'aura plus rien à dire.

Ne plus laisser le choix à des nantis comme Albert Frère d'opter selon leur meilleure convenance entre le droit néerlandais ou belge en matière de succession ne relève pas nécessairement de l'utopie. C'est ainsi que la dernière Directive européenne relative à la lutte contre le blanchiment dispose qu' « en raison de la large palette de types de fiducies/trusts existant actuellement dans l'Union ainsi que d'une variété encore plus large de constructions juridiques similaires, il devrait appartenir aux États membres de décider si une fiducie/un trust ou une construction juridique similaire est ou non comparativement similaire à une société ou à une autre entité juridique »³⁹. Autrement dit, le droit européen pourrait aujourd'hui rendre possible d'assimiler ici en Belgique une STAK néerlandaise à une filiale à l'étranger d'un gros contribuable belge.

³⁷ Service public des finances, FAQ : Registre UBO, mise à jour au 25 avril 2022.

³⁸ Chambre nationale des notaires, Hériter à travers les frontières, Date de consultation : 8 février 2024. Url: <https://www.notaire.be/heritage/succession-a-letranger#>.

³⁹ Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE, alinéa 27, 19 juin 2018.

Les développements qui précèdent ont évidemment pour seule ambition d'alimenter le débat relatif à la lutte contre l'évasion fiscale et non de définir un argumentaire juridique *stricto sensu*, l'auteur de ces lignes n'étant pas juriste. Cependant, force est de constater que l'hégémonie néolibérale peut être contestée ici et maintenant en Belgique, y compris en ce qui concerne la redistribution fiscale. A la clé, on signalera des rentrées financières potentielles pour les pouvoirs publics permettant de soutenir le pouvoir d'achat des classes populaires.

Conclusion

En fin de compte, nous venons de voir qu'il était possible d'esquisser des alternatives concrètes à ces deux grands défis que vont constituer à l'avenir la spéculation sur les matières alimentaires favorisée par la crise climatique, d'une part, et d'autre part, la propagation de discours qui, à droite, visent à faire croire à la « classe moyenne » (notion ô combien problématique) que le but ultime des politiques publiques consiste *in fine* à lui permettre de se rapprocher du niveau de vie de l'élite économique, objectif, au demeurant, parfaitement illusoire.

De ce point de vue, la réhabilitation d'un cadre de gestion du sous-système économique reposant davantage sur les caractéristiques fonctionnelles du capitalisme d'Etat constitue une perspective intéressante pour la gauche. On pendra d'ailleurs grand soin de préciser que cette réhabilitation peut parfaitement aller de pair avec la dénonciation des régimes politiques autoritaires sévissant un peu partout dans le monde.

Cette vaste entreprise idéologique supposera de la part de la gauche de chez nous de travailler dans la nuance afin de crédibiliser sa démarche de critique sociale sous peine de ne convaincre personne à long voire moyen terme. Dans cet ordre d'idées, à quoi sert-il, par exemple, de diffuser des chiffres d'évidence biaisés?

Le mot d'ordre qui veut que « plus c'est gros, plus ça passe » ne marche, en effet, pas à tous les coups. C'est, d'ailleurs, avec ce genre d'approximations que la gauche de transformation pourrait, à l'avenir, passer à côté de la montre en or dans nos contrées.

C'est que, fait exceptionnel en Europe, la Belgique francophone se caractérise par une préférence du corps électoral particulièrement marquée à l'avantage du centre-gauche. Cette particularité a, jusqu'à présent, permis d'empêcher que se produise dans notre pays une grande vague inégalitaire comparable à celle qui a frappé d'autres Etats du Vieux Continent (on songera notamment à l'Allemagne).

En témoigne, d'ailleurs, le maintien de l'indexation des salaires, une spécificité bien belge qui a mieux préservé le pouvoir d'achat chez nous. Cet élément de protection a d'ailleurs également permis à la Belgique de se caractériser par une moindre dégradation de la productivité que nos voisins européens, preuve de ce que progrès social et sérieux économique peuvent aller de pair.

Il y a décidément, loin de l'agitprop, bien du pain sur la planche pour une gauche ambitieusement réformiste...